



SNUipp-FSU 67

SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15

Mail : snu67@snuipp.fr

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu

page twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Déclaration liminaire à la CAPD du 10 décembre 2015

Madame l'Inspectrice d'académie,

Comme tous les ans, cette campagne de promotion est attendue avec joie, satisfaction, inquiétude ou résignation par les collègues. Depuis 5 ans que le point d'indice est gelé, que le pouvoir d'achat s'érode, après parfois de longues années d'attente, les promotions restent la seule possibilité de voir son salaire augmenter. Mais quelles injustices doivent supporter les enseignants du premier degré avec ces trois vagues pour le changement d'échelon pour les PE alors que les inspecteurs avancent tous au même rythme. Et ce ne sont pas les deux vagues promises par le PPCR qui pourront nous satisfaire. Le SNUipp-FSU exige un rythme d'avancement unique et le plus rapide pour tous les professeurs des écoles. De même il demande à ce que la note d'inspection soit déconnectée de l'avancement et du déroulement de carrière. Les retards d'inspection, quelles qu'en soient les raisons, impactent de manière catastrophique les carrières, et spécialement celles des femmes, les jetant souvent d'une vague à l'autre avec parfois 3 ans et demi de délai et impactant également gravement les montants des pensions.

La simplification administrative demandée par le ministère tarde à trouver sa déclinaison académique et départementale. Le SNUipp-FSU encourage donc les directeurs et directrices à simplifier eux-mêmes. Le plan Vigipirate est impossible à mettre en place dans les écoles, sans moyens supplémentaires. Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère pour rappeler le cadre réglementaire définissant les missions des directrices et des directeurs. Il a demandé par ailleurs que les services municipaux et de police soient impliqués partout où les équipes le jugent nécessaires. Dernier épisode en date, dans l'urgence, la rédaction et la mise en œuvre concrète du PPMS, toujours sans moyens, avec par exemple les exercices de confinement. Les directeurs et directrices n'en peuvent plus. A l'occasion d'une réunion au ministère hier au sujet des mesures de sécurité, le SNUipp-FSU a eu confirmation que les écoles avaient bien jusqu'à fin janvier pour faire remonter les PPMS et non avant les vacances de Noël. Il n'est donc pas question de faire travailler les directeurs dans l'urgence. L'enjeu n'est pas de remplir de manière formelle les fiches du PPMS mais de permettre aux équipes de savoir comment agir concrètement en cas d'incident et de risques en tout genre. Cela implique des temps d'échange avec les communes et collectivités, mais aussi avec les assistants et conseillers de prévention qui doivent venir en soutien des directeurs et les épauler dans la rédaction et la mise en œuvre du PPMS. Lors de cette réunion, le SNUipp-FSU a demandé un temps de décharge exceptionnel dégagé pour permettre aux directrices et directeurs d'effectuer, avec les personnels qualifiés que sont les conseillers de prévention par exemple, cette charge de travail supplémentaire. Il a également demandé la mise en place rapide d'un groupe de travail issu du CHSCT au niveau ministériel pour travailler à la simplification du document concernant la partie à remplir par le directeur. Il permettra d'identifier également les parties du document qui relèvent de la responsabilité de la commune ou du département. A l'ère du numérique, il serait par exemple bienvenu que le document aujourd'hui

en format PDF non modifiable et donc à imprimer, puis à remplir, puis à scanner pour le renvoyer à l'IEN, soit numérisable.

Le SNUipp-FSU67 s'inquiète de la prolongation de l'état d'urgence et espère le retour rapide d'un état de droit respectueux des libertés individuelles. En tout état de cause, nous continuerons à porter les revendications de nos collègues et à les mobiliser, notamment pour l'amélioration de leurs conditions de travail.